

avoit condamné sur la prédestination gratuite, & sur la grace efficace par elle même, la doctrine soutenüe si solemnellement & depuis tant de siècles par les Disciples de St. Augustin, & par la sçavante Ecole de St. Thomas. Ils se sont servi de vôtre Censure pour égaler & pour confondre les deux alliances, & pour soutenir que la grace étoit attachée à l'ancienne comme à la nouvelle alliance; que le ministère de Moÿse que St. Paul nous représente comme foible & impuissant, & qui animé par la crainte ne formoit par lui-même que des esclaves, avoit donné des enfans à Dieu, comme le ministère de J. C. par lequel la grace & la vérité nous ont été communiquées. Ils ont tiré de la condamnation de plusieurs propositions des conséquences injurieuses à la volonté toute puissante de Dieu, contraires à la nécessité de la foi dans le Mediateur, à l'obligation & à l'étenduë du premier & du plus grand des Commandemens, dans lequel J. C. nous assure que consiste toute la loi & les Prophètes, & tout ce que l'Apôtre nous enseigne sur le mérite & le prix de la charité, qui est l'ame de toute la Religion. Ils ont renversé les regles les plus importantes & les plus certaines de l'administration du Sacrement de Penitence, prescrites par les saints Canons & les plus grands Papes. Ils ont osé soutenir que V. S. avoit décidé que la seule crainte de l'enfer suffisoit pour changer le cœur du pecheur, & pour obtenir sa justification dans le Sacrement de Penitence, sans le moindre commencement d'amour de Dieu, comme source de toute justice, que le Concile de Trente exige pour la réconciliation dans le Sacrement

de